# COMPRENDRE MES FACTURES

Facture d'acompte en un coup d'œil	2
Facture de consommation en un coup d'œil	3
Détails de ma facture d'acompte	4
Electricité dans ma facture de consommation	5-6
Gaz	7-8
Eau et assainissement	9-10
Citycable	11





### Facture avec un abonnement électricité, eau et assainissement, gaz et Citycable

- Je trouve ici les différents modes de contact pour joindre les SiL (adresse postale, formulaire de contact, téléphone, site), ainsi que les horaires.
- Un numéro de référence m'est attribué. Il figure sur toutes mes factures. Je le communique lors de mes appels ou dans mes correspondances.
- Le **type de facture** m'informe s'il s'agit d'une facture d'acompte ou de consommation.

Le numéro de la facture est unique. Je le communique si nécessaire pour faciliter le traitement de ma demande.

La date de la facture est la date d'édition de la facture.

Payable jusqu'au m'indique le dernier délai pour payer ma facture.

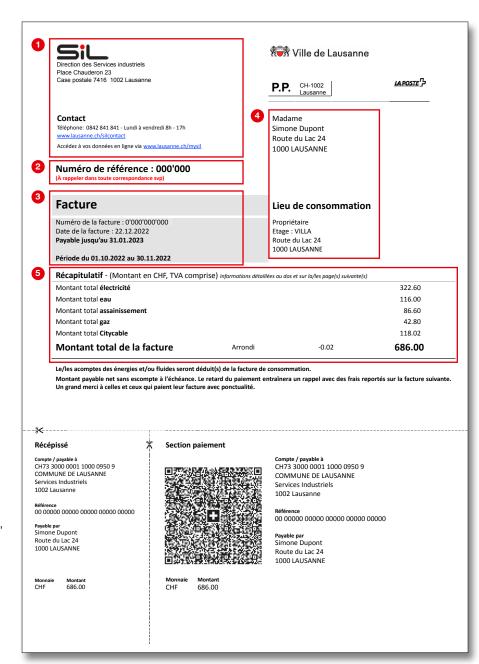
Période du/au correspond à la période couverte. Ma facture d'acompte peut s'étaler sur un ou trois mois en fonction de mes abonnements.

Ma facture de consommation s'étale généralement sur un cycle annuel.

Mon adresse postale est l'adresse où je reçois mes factures.

Lieu de consommation: cette adresse désigne le lieu approvisionné en électricité, gaz, eau, accès internet, etc. Elle peut être différente de mon adresse postale de facturation.

Sur ma facture d'acompte, je retrouve l'essentiel dans le récapitulatif. Le montant de l'acompte pour les énergies dont je bénéficie, le montant pour l'accès au réseau et mon abonnement multimédia (si j'en dispose).





# mages non contractuelles

# **MA FACTURE DE CONSOMMATION**

EN UN COUP D'ŒIL

### Facture avec un abonnement électricité, eau et assainissement, gaz et Citycable

Le type de facture m'informe s'il s'agit d'une facture d'acompte ou de consommation.

Une facture d'acompte peut être envoyée tous les mois ou tous les trimestres en fonction de mes abonnements. Je reçois ma facture de consommation une fois par année.

Si mon logement est équipé d'un compteur intelligent (Smart Meter), je ne reçois plus d'acomptes. Mes factures trimestrielles correspondent à ma consommation réelle.

Sur ma facture de consommation, je retrouve l'essentiel dans le récapitulatif. Le montant décompté pour les énergies et fluides dont je bénéficie, le montant fixe pour l'accès au réseau multimédia et mon abonnement Citycable (si j'en dispose).





# **DÉTAILS DE MA FACTURE D'ACOMPTE**

8 La période: elle est généralement trimestrielle, mais peut être mensuelle si je bénéficie de prestations multimédia avec consommations variables.

Dans ma facture d'acompte électricité, gaz, eau et assainissement, je retrouve le montant de mon acompte estimé par les SiL ou le service de l'eau en fonction d'une consommation antérieure. Les acomptes seront déduits de ma facture de consommation que je recevrai ultérieurement.

Le montant total pour l'électricité, le gaz, l'eau et l'assainissement inclus toutes les taxes applicables. Ce montant est constitué de multiples éléments qui sont soumis ou non à la TVA.

Je retrouve le détail dans ma facture de consommation.



Numéro de référence : 000'000 Numéro de la facture : 0'000'000'000 du 22.12.2022 Propriétaire

Lieu de consommation

Etage : VILLA Route du Lac 24 1000 LAUSANNE

Page 3 sur 4



# L'ÉLECTRICITÉ

# DANS MA FACTURE DE CONSOMMATION

#### 9 Calcul de vos consommations

Composé de 3 lettres et 30 chiffres, le numéro de **point de livraison** permet d'identifier de manière univoque mon installation de consommation d'électricité.

Le **numéro de compteur** est le numéro qui figure sur mon compteur électrique.

Relevé du/au indique ma période de consommation. Il se peut qu'il y ait plusieurs périodicités s'il y a eu un changement de prix durant cette période.

**Energie:** la valeur de l'ancien index et la nouvelle valeur relevée sont indiquées, la différence me donne ma consommation en kWh sur cette période.

#### Calcul des montants

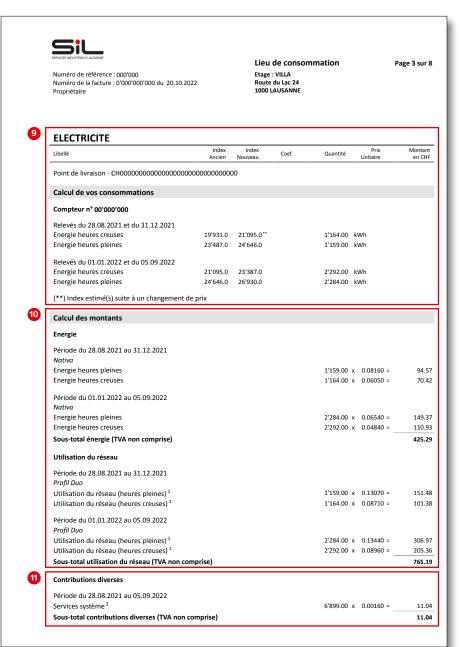
**Energie:** les montants d'électricité sont calculés selon ma consommation réelle. Les prix dépendent de mon abonnement.

**Utilisation du réseau:** il s'agit du montant prélevé pour l'acheminement du courant sur le réseau local et régional.

Plus d'informations sur le site des SIL.

#### **1** Contributions diverses

Il s'agit des services d'assistance fournis par Swissgrid afin que l'exploitation du système puisse être garantie de manière fiable.





## L'ÉLECTRICITÉ DANS MA FACTURE **DE CONSOMMATION**

#### Redevances dues aux collectivités publiques

lci sont calculés les taxes et émoluments dus à la Confédération, aux Cantons et aux Communes.

- Taxes fédérales: CH-...
- Taxes cantonales: VD-...
- Taxes communales: les communes peuvent prélever différents émoluments et taxes sur la facture d'électricité. Elles sont aussi habilitées à prélever des taxes spécifiques permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable.

Ces redevances, soumises ou non à différents taux de TVA, sont intégralement reversées aux autorités.

#### Déduction des acomptes

Les acomptes d'électricité qui m'ont été facturés sont déduits du sous-total.



Numéro de référence : 000'000 Numéro de la facture : 0'000'000'000 du 20.10.2022 Propriétaire

Lieu de consommation Etage : VILLA Route du Lac 24 1000 LAUSANNE

Page 4 sur 8

#### Redevances dues aux collectivités publiques

Période du 28.08.2021 au 05.09.2022			
VD - Emolument cantonal (art. 19 LSecEl)	6'899.00 x	0.00020 =	1.38
Emolument communal lié à l'usage du sol (art. 20 LSecEI)	6'899.00 x	0.00700 =	48.29
CH - Suppl. pour l'utilisation du réseau de transport national (art. 35 LEne)	6'899.00 x	0.02300 =	158.68
Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (TVA non comprise)			208.35

Redevances dues aux collectivités publiques			
Période du 28.08.2021 au 31.12.2021			
Taxe communale pour l'éclairage public (art. 20 LSecEI)	2'323.00 x	0.00900 =	20.91
Taxe communale pour l'efficacité énergétique (art. 20 LSecEI)	2'323.00 x	0.01150 =	26.71
Taxe communale pour le développement durable (art. 20 LSecEl)	2'323.00 x	0.01150 =	26.71
Période du 28.08.2021 au 05.09.2022			
VD - Energies renouvelables (art. 40 LVLEne)	6'899.00 x	0.00600 =	41.39
Période du 01.01.2022 au 05.09.2022			
Taxe communale pour l'éclairage public (art. 20 LSecEI)	4'576.00 x	0.01000 =	45.76
Taxe communale pour l'efficacité énergétique (art. 20 LSecEl)	4'576.00 x	0.01840 =	84.20

Période du 28.08.2021 au 05.09.2022 TVA à 7.7% sur CHF 1'409.87 Sous-total TVA

Taxe communale pour le développement durable (art. 20 LSecEl)

Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (non soumises à la TVA)

CHE-108.956.664 TVA Services industriels

4'576.00 x 0.01840 =

84.20

329.88

108.56

108.56 1'848.31

Déduction des acomptes électricité facturés (TVA comprise) -1'794.65

Total électricité

- <sup>1</sup> Heures pleines : du lundi au vendredi de 6h00 à 22h00. Le samedi de 7h00 à 14h00. Heures creuses : toutes les autres
- <sup>2</sup> Services d'assistance fournis par Swissgrid afin que l'exploitation du système puisse être garantie de manière fiable

Les conditions tarifaires ainsi que toutes les autres conditions applicables en matière de fourniture d'énergie électrique, d'utilisation du réseau et de reprise de l'énergie produite se trouvent dans leur intégralité sur le site de la Ville de Lausanne (www.lausanne.ch/silconditions) Ou vous serons com-7416, 1002 Lausanne ou www.lausanne.ch/silcontact <u>w.lausanne.ch/silconditions</u>) ou vous seront envoyées sur simple demande écrite à notre support clientèle, case postale



# LE GAZ DANS MA FACTURE DE CONSOMMATION

#### Calcul de vos consommations

Le **numéro de compteur** est le numéro qui figure sur mon compteur à gaz.

Coefficient de conversion en énergie:

la quantité de gaz consommée, mesurée au compteur en m³, est transformée en énergie pour être facturée en kilowattheures (kWh). Cette transformation s'effectue au moyen d'un facteur de conversion dépendant de trois éléments:

- la pression de comptage, fixe pour chaque installation;
- l'altitude, élément exigé par la norme suisse (SSIGE);
- le pouvoir calorique supérieur (PCS), déterminé tous les mois par notre fournisseur officiel de gaz.

La valeur en kWh de l'ancienne consommation et de la nouvelle sont indiquées, la différence me donne ma consommation sur cette période.

**Relevé du/au** indique ma période de consommation. Il se peut qu'il y ait plusieurs périodicités s'il y a eu des changements de prix durant cette période.

#### **5** Calcul des montants

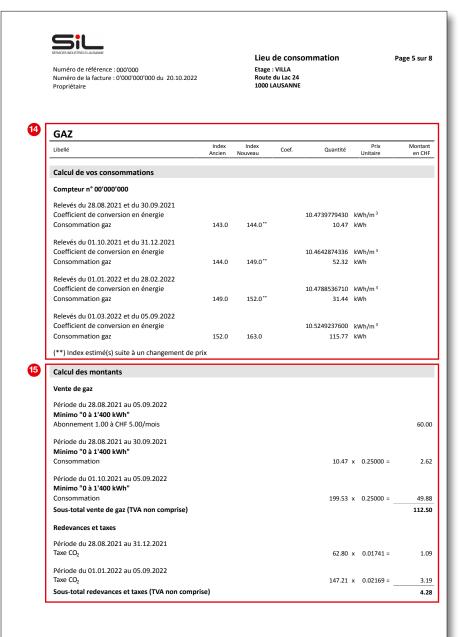
Les montants de gaz sont calculés selon ma consommation réelle. Les prix dépendent de mon abonnement.

**Abonnement:** le montant de l'abonnement est fixe à l'intérieur de chaque segment de consommation.

Il couvre une partie des frais de gestion et d'entretien du réseau.

**Consommation:** le prix du kilowattheure est fixe à l'intérieur de chaque segment de consommation. Le montant facturé est proportionnel à ma consommation. Il garantit la disponibilité et la réservation du gaz nécessaire à mes besoins.

Plus d'informations sur le site des SIL.





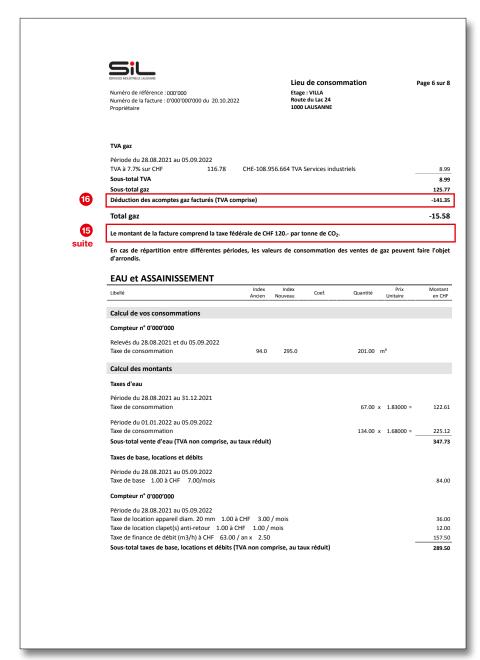
# **LE GAZ** DANS MA FACTURE **DE CONSOMMATION**

**6** Calcul des montants (suite)

Redevances et taxes: le montant de la facture comprend la taxe CO, fédérale.

#### 16 Déduction des acomptes

Les acomptes de gaz qui m'ont été facturés sont déduits du sous-total.





## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

# DANS MA FACTURE DE CONSOMMATION

#### Calcul de vos consommations

Le **numéro de compteur** est le numéro qui figure sur mon compteur d'eau.

Relevé du/au indique ma période de consommation.

**Vente au détail:** la valeur de l'ancien index et la nouvelle valeur relevée sont indiquées, la différence me donne ma consommation en m³ sur cette période.

#### Calcul des montants

Vente d'eau: il s'agit du volume d'eau consommé.

Abonnements, finances et locations: cet abonnement couvre les frais administratifs et l'entretien du branchement sur le domaine public.

La **location appareil** permet de relever mes consommations.

La **finance de débit** permet de mieux cerner les consommations maximales et d'optimiser à long terme la grandeur des infrastructures, avec une répercussion favorable sur le coût de l'eau.





# L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

#### DANS MA FACTURE **DE CONSOMMATION**

#### Calcul des montants (suite)

lci sont calculés différentes taxes prélevées pour soutenir le développement durable et le fonds lausannois « solidarité internationale eau».

Plus d'informations sur le site de la Ville de Lausanne.

#### **Assainissement**

lci sont calculées différentes taxes pour l'épuration et l'assainissement des eaux usées. Les taxes sont différentes selon la commune de consommation. Pour plus de détail je m'adresse à ma commune.

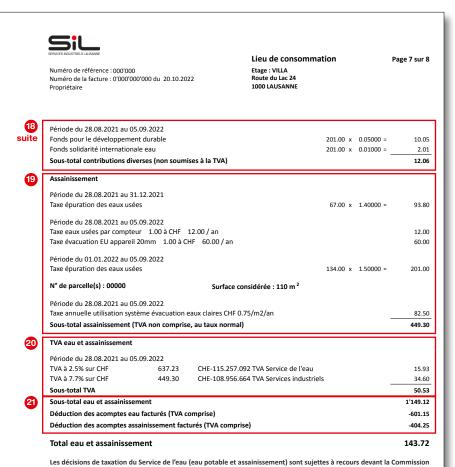
#### 20 TVA eau et assainissement

L'eau et l'assainissement sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée dont le taux est fixé par la Confédération.

#### ② Déduction des acomptes

Les acomptes pour l'eau et l'assainissement qui m'ont été facturés sont déduits du sous-total.

Plus d'informations sur le site de la Ville de Lausanne.



communale de recours en matière d'impôts. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.





#### **22** Calcul des montants

Citycable a différentes offres.

En fonction de celle choisie, le montant peut varier. L'accès au réseau est compris dans ce montant.

Plus d'informations sur www.citycable.ch

Total Citycable: le montant de mes abonnements et communications, s'il y en a, est totalisé TVA comprise.

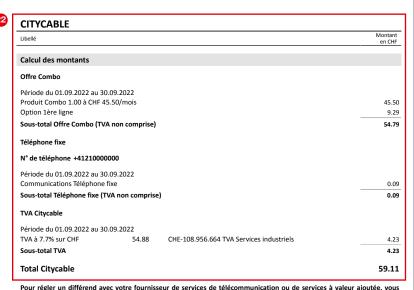


Numéro de référence : 000'000 Numéro de la facture : 0'000'000'000 du 20.10.2022 Propriétaire

Lieu de consommation

Etage : VILLA Route du Lac 24 1000 LAUSANNE

Page 8 sur 8



pouvez faire appel à ombudscom, l'organe de conciliation des télécommunications. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet www.ombudscom.ch ou auprès d'ombudscom, Bundesgasse 26, 3011 Berne. Vous avez également la possibilité de bloquer l'accès aux numéros de services à valeur ajoutée surtaxés (numéros de type 090x, 0906 et/ou services de contenu SMS et MMS avec numéros courts). Ces blocages peuvent comprendre l'ensemble les services à valeur ajoutée ou uniquement les services de divertissement pour adultes. Ils peuvent être gratuitement activés et désactivés en contactant le service clients de Citycable.



Page 8 sur 8

Montant en CHF

Prix Unitaire

## **COMMUNAUTE DANS MA FACTURE MEMBRE**

Lieu de consommation

Etage : VILLA Route du Lac 24 1000 LAUSANNE

- Calcul de vos consommations Relevés du 01.01.2023 et du 31.03.2023 23 Calcul de vos consommations Energie photovoltaïque Energie permanente fournie Energie totale Calcul des montants
- 1'571.27 kWh 2'689.10 kWh 4'260.37 kWh Consommation d'électricité photovoltaïque Période du 01.01.2023 au 31.03.2023 24 Calcul de votre consommation Autoconsommation photovoltaique 1'571.27 x 0.18370 = 288.64 d'électricité photovoltaïque Sous-total électricité photovoltaïque (non soumis à TVA) 288.64 Prix unitaire de l'énergie fixé par le producteur Période du 01.01.2023 au 31.03.2023 Nativa Energie permanente 2'689.10 x 0.12520 = 336.68 Sous-total énergie (TVA non comprise) 336.68 Utilisation du réseau Période du 01.01.2023 au 31.03.2023 Profil Simple Utilisation du réseau (PER) 2'689.10 x 0.12800 = 344.20 Sous-total utilisation du réseau (TVA non comprise) 344.20

Sil

Propriétaire

Libellé

**ELECTRICITE** 

Numéro de référence : 000'000 Numéro de la facture : 0'000'000'000 du 20.10.2022

Point de livraison - CH10085012345000000000000338784T



25 Calcul de votre production

26 Calcul de votre refoulement

Calcul de vos montants

### **COMMUNAUTE** DANS MA FACTURE **PRODUCTEUR**

Libellé	Index Ancien	Index Nouveau	Coef.	Quantité	Prix Unitaire	М
Point de livraison - CH100850123450000000	000000338788	ВН				
Votre production nette d'électricité						
Période du 01.01.2023 au 31.03.2023						
Production Heures permanentes				5'790.53	kWh	
A déduire:						
Besoins propres heures permanentes Votre production nette d'électricité				0.60		
				5'789.93	kwn	
Votre refoulement d'électricité excéden	taire					
Période du 01.01.2023 au 31.03.2023						
Votre refoulement d'électricité excédentaire				1'623.95	kWh	
Calcul des montants						
Production photovoltaïque autoconsommé	e					
Période du 01.01.2023 au 31.03.2023						
Part de la production photovoltaïque autoco	nsommée par	la communa	uté	4'166.58	x -0.27960 =	-1
Sous-total production photovoltaïque autoo (non soumis à TVA)	consommée pa	ar la commu	nauté			-1
Production photovoltaïque injectée sur le ré	éseau					
Période du 01.01.2023 au 31.03.2023						
Part de la production photovoltaïque réinjec	tée sur le rése	au		1'623.95	x -0.17800 =	
Sous-total production photovoltaïque réinje	ectée (non sou	mis à TVA)				
Prestations						
Période du 01.01.2023 au 31.03.2023						
Part fixe de la prestation de décompte/factur	ration 3.00 à	CHF 2.50/	mois			
Part variable de la prestation de décompte/fa	acturation			4'166.58	x 0.02000 =	
Sous-total prestations (TVA non comprise)						
TVA électricité						
Période du 01.01.2023 au 31.03.2023						
TVA à 7.7% sur CHF 105.83	CHE-108.9	956.664 TVA	Services indu	striels		
Sous-total TVA						
Total électricité						-1'3

